



CABINET PAILLARD
HPUC

Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : [REDACTED]
Date du repérage : 30/06/2025
Heure d'arrivée : 14 h 00
Durée du repérage : 00 h 50

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habitabilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1. **Périmètre du repérage** : le règlement de copropriété ne nous ayant pas été soumis, la responsabilité du Cabinet se voit dégagée quant à l'exactitude de la désignation et de la constitution du ou des lots de copropriété ci-dessous définis ; les surfaces annoncées sont donc celles habitées par l'occupant des lieux.

Désignation du ou des bâtiments	Désignation du propriétaire
<p>Localisation du ou des bâtiments :</p> <p>Département : Paris</p> <p>Adresse : [REDACTED] 15 rue des halles</p> <p>Commune : 75001 PARIS 01</p> <p>Désignation et situation du ou des lots de copropriété :</p> <p>Bât. D et E en RDC et 1er Sous sol, Lot numéro RDC 1 - 47 Sous sol 33 - 50</p>	<p>Désignation du client :</p> <p>Nom et prénom : .. [REDACTED] LES [REDACTED]</p> <p>Adresse : [REDACTED] 75008 PARIS 08</p>
Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)	Repérage
<p>Nom et prénom : M. MICALLEF</p> <p>Adresse :</p>	<p>Périmètre de repérage : local commercial sur 2 niveaux</p>
Désignation de l'opérateur de diagnostic	
<p>Nom et prénom : CHIERE Jean-Louis</p> <p>Raison sociale et nom de l'entreprise : CADIC</p> <p>Adresse : 17 Bis Av Ernest Renan 95210 SAINT GRATIEN</p> <p>Numéro SIRET : 519559710</p> <p>Désignation de la compagnie d'assurance : ... ALLIANZ</p> <p>Numéro de police et date de validité : 808101038 / 31/10/2025</p>	
Superficie privative en m ² du lot	

Surface loi Carrez totale : 341,68 m² (trois cent quarante et un mètres carrés soixante-huit)
Surface au sol totale : 341,68 m² (trois cent quarante et un mètres carrés soixante-huit)

Certificat de surface n° [REDACTED]



Loi
Carrez

Résultat du repérage

Date du repérage : **30/06/2025**

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
M. MICALLEF

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Motif de non prise en compte
RDCH - Cuisine	68,80	68,80	
RDCH - Salle 1	50,20	50,20	
RDCH - Salle 2	51,84	51,84	
SOUS SOL - Locaux	170,84	170,84	

Superficie privative en m² du lot :

Surface loi Carrez totale : 341,68 m² (trois cent quarante et un mètres carrés soixante-huit)
Surface au sol totale : 341,68 m² (trois cent quarante et un mètres carrés soixante-huit)

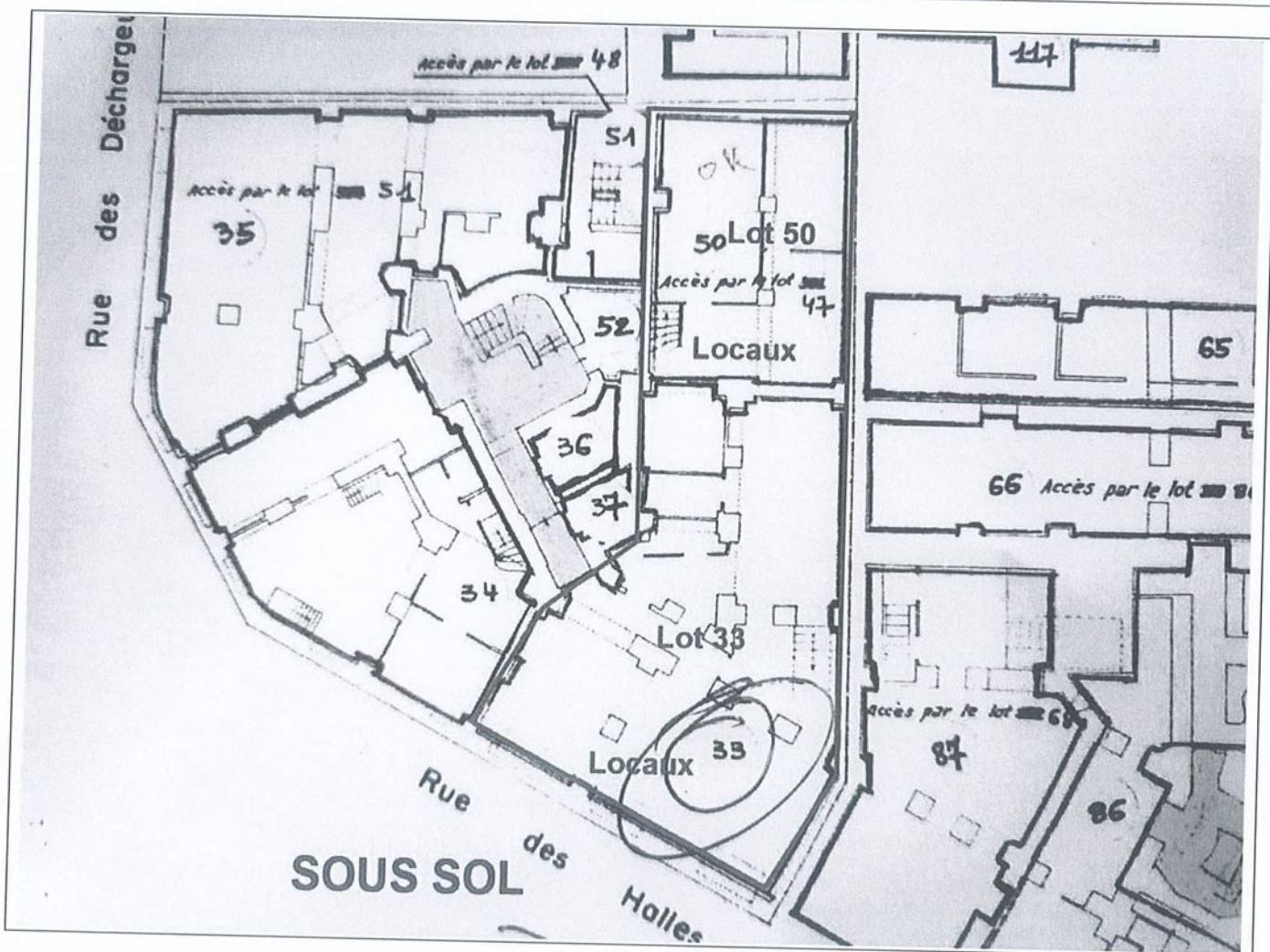
Fait à **SAINT GRATIEN**, le **01/07/2025**

Certificat de surface

n° [REDACTED]



Loi
Carrez



Certificat de surface n° [REDACTED]



Loi
Carrez

